# L'Abeille de la Nouvel[le-Orléans]

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN 30 AVRIL 1873.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, MATIN 30 AVRIL.

### VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eugène Tourné, au No. 57 Vieille Levée, whisky, thé, bitters, groceries, etc.

Par S. Guinault, aux Nos. 163 et 165 rue Saint Charles, l'ameublement complet d'une pension.

Par D. E. Morphy, coin Tchoupitoulas et Notre Dame, savon.

Par Eugène Tourné, au No. 57 de la rue Vieille Levée, tabac à chiquer, papier à enveloppes, vin rouge, fromage de Hollande.

Par Hoffman, Marks & Co., au No. 26 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par D. E. Morphy, au coin des rues Peters et Girod, Mais.

☞ La grande vente péremptoire de beaux diamants, élégants articles de bijouterie, montres, billets, certificats de ville, etc., acquis comme gages à la Banque de Dépôt et Prêt, commencera positivement jeudi, 1er mai, à 11 heures, rue du Camp No 11, et continuera jusqu'à ce que tout soit vendu, sans avoir égard au montant prêté. La vente sera faite par MM. Montgomery.

Joli Cottage et Deux Lots de Terre à l'Encan.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront, samedi prochain, 3 mai, à la Bourse, [illegible] Charles, un joli cottage No [illegible] rue Claiborne, sans aucune limite ou réserve [illegible] crédit. On peut se procurer les clefs en les demandant au No 213 de la même rue. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce dans une autre colonne et voyez le plan à la Bourse.

Mais.—Mais.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Savons.—Savons.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

### SPECTACLES.

Mercredi, 30 avril 1873.

OPÉRA.—Les Cosaques. Un intermède. Passé minuit.
ACADÉMIE.—Grande troupe burlesque de Pauline Markham.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

## Le Radicalisme en Europe.

Le radicalisme, en Europe, est le produit des misères du prolétariat, d'une part, et, de l'autre, des fausses notions politiques inculquées aux masses.

Le prolétariat est de deux sortes : le prolétariat agricole et le prolétariat industriel. Le premier qui existe principalement dans les pays féodaux d'Allemagne et dans la Grande Bretagne, où la propriété terrienne est accumulée dans un petit nombre de mains, cherche un remède à ses maux dans l'émigration. Attirés par la facilité d'acquérir de la terre, les laboureurs allemands et irlandais viennent, chaque année, par centaines de mille, apporter le renfort de leurs bras à l'agriculture, dans les Etats-Unis. Ceux-là ne sont donc pas à craindre pour le gouvernement dont ils sont les sujets et leur exode sauve les grands propriétaires terriens de nouvelles jacqueries.

C'est donc dans le prolétariat industriel, principalement, que se recrute le radicalisme européen. Il se développe sous des formes diverses, suivant le pays, la législation, le tempérament du peuple, mais il a toujours sa source dans la même cause, les souffrances des classes ouvrières, provenant de l'abaissement des salaires dans les grands centres manufacturiers par suite des conditions inhérentes au régime de la libre concurrence.

Ces souffrances qu'on ne peut nier, sont exploitées par des démagogues qui travaillent à stimuler les haines et à développer les appétits matériels, afin de se créer une armée politique toujours prête à se lever pour renverser l'ordre de choses établi. Tandis que des penseurs et des utopistes, effrayés de cet antagonisme croissant des diverses classes de la société, ont cherché, dans des combinaisons ou des systèmes, plus ou moins plausibles, les moyens de combattre la misère et de réconcilier les classes, des sectaires farouches ou des politiques peu scrupuleux, ont levé l'étendard de la révolte du travail contre le capital, et ils n'ont trouvé que trop d'adhérents à leurs doctrines, le plus souvent comprises dans un sens exagéré.

Ce n'est plus à un redressement équitable de griefs sérieux, à un mode plus juste de répartition des produits communs du capital et du travail, que vise le radicalisme, c'est à faire table rase de ce qui est, pour appliquer la maxime de "chacun son tour." La soif des jouissances matérielles s'est emparée des âmes et nous avons eu, par la Commune de Paris, un échantillon des excès et des horreurs auxquels elle peut conduire les déshérités de la fortune.

Refaire contre la bourgeoisie la révolution effectuée contre la noblesse en 1789 est le but que se propose le radicalisme en France. Ce but est apparent par les actes des révolutionnaires de Paris, de Lyon, de Marseille pendant la guerre, et par les programmes et les écrits du parti dans toutes les élections.

Le radicalisme est déjà le maître absolu dans les grandes villes, où la majorité des électeurs se compose d'ouvriers, et il fait d'assez rapides progrès dans les campagnes, grâce à une propagande active, à une organisation puissante qui est étayée sur les agents même de l'administration de M. Thiers.

Tandis qu'en Espagne le radicalisme est déjà aux prises avec une partie des éléments conservateurs et que l'anarchie dévore ce malheureux pays, en France, les radicaux, fiers des succès électoraux qu'ils remportent, se préparent à la lutte qu'ils sont décidés à engager aussitôt que le territoire sera complètement évacué.

Dans l'entrevue que viennent d'avoir à St. Pétersbourg l'empereur d'Allemagne et le Czar, ces deux souverains ont dû, s'occuper de l'incendie qui, allumé dans la Péninsule, pourrait, en gagnant la France, menacer d'englober une partie de l'Europe dans une immense conflagration.

Quels que soient les plans qu'ils aient pu former en prévision d'une calamité qui remettrait les destinées de la France en question, nous espérons encore que cette calamité sera évitée.

Il est possible que M. Thiers échoue, comme Lamartine, dans le rôle de paratonnerre qu'il joue à l'instar de l'illustre poète, et qu'il ne réussisse qu'à attirer la foudre. Mais à moins qu'il ne trahisse le mandat qu'il a reçu, de que nous ne pouvons supposer, nous avons la confiance que toute tentative révolutionnaire échouera devant la ferme attitude de l'armée française qui, réorganisée et unie, est prête à défendre la France contre les ennemis du dehors et à faire respecter sa volonté contre les agitateurs du dedans.

La malheureuse division des partis opposés au radicalisme, fait la force de ce dernier parti. Mais, à tout prendre, il est encore en minorité dans le pays. Si nous prenons les dernières élections de Paris, nous voyons même que, dans ce foyer de la révolution, les voix se partagent presqu'également. Les journaux monarchiques exagèrent à dessein les succès du radicalisme pour effrayer les masses et amener une réaction contre la république. Mais le radicalisme n'est pas si fort qu'on veut bien le dire, et il n'a pas dû faire encore beaucoup d'adhérents parmi les sept millions et demi d'électeurs qui ont voté pour le plébiscite en mai 1870.

Ce qui sauvera la France du radicalisme c'est précisément l'excès de ses doctrines. Dans un pays où la propriété est morcelée, au point qu'il y a onze millions de cotes de contribuables payant l'impôt foncier, la doctrine du partage des biens ne saurait l'emporter. Une réaction formidable suivrait le triomphe des radicaux, si ce triomphe était possible. Mais les grandes villes, soumises à l'état de siége, sont mieux gardées qu'elles ne l'ont jamais été du temps de l'Empire et les pétroleurs de Belleville ou de la rue Groîée trouveraient une répression aussi rapide que terrible, s'ils essayaient de nouveau de proclamer la Commune.

Le seul résultat que pourrait avoir une tentative de ce genre, serait d'anéantir les espérances de ceux qui rêvent de donner à la France pour forme définitive de gouvernement, une république modérée ou conservatrice, car la crise se terminerait alors par une restauration monarchique quelconque.

La force, néanmoins, peut vaincre le radicalisme, mais non le détruire, et quelque soit le gouvernement qui succède à l'administration provisoire de M. Thiers, il devra chercher à combattre le radicalisme par d'autres moyens plus efficaces et plus durables. Il devra s'occuper du redressement des griefs réels des prolétaires et travailler à refaire l'éducation politique des masses, complètement faussée par les traditions de l'école jacobine et par les funestes doctrines de ceux qui ont détruit dans le peuple toute foi et n'y ont substitué que des appétits.

## La "Couvreuse."

Nous sommes priés d'annoncer aux planteurs et à tous ceux qui s'intéressent à la culture de la canne à sucre, que la machine inventée par M. Frédéric Roy fonctionnera, aux Fair Grounds, aujourd'hui, de midi à 6 heures du soir, aussi souvent que le désireront les assistants.

Le principal but de la "Couvreuse" est de couvrir le plant de canne aussitôt qu'il a été mis au sillon. Le système actuel consiste à couvrir la canne au moyen de pioches ou de charrues, opération très longue, très dispendieuse et souvent peu exacte, car la pioche ou la charrue donne [illegible] terre, suivant l'expérience, l'habileté ou le bon vouloir de l'employé.

La machine de M. Roy exécute ce travail d'une manière égale et à l'avantage de pouvoir régler la quantité de terre dont on veut couvrir les cannes, en relevant ou en abaissant le "fluke" qui se trouve derrière les "coutres" et les couvreuses.

Il faut, aujourd'hui, environ quarante hommes pour couvrir, dans une journée, un champ de quinze à vingt arpents, tandis qu'une machine tirée par deux mulets peut le faire aisément dans le même espace de temps.

## L'incursion contre Amite City.

Nous empruntons au *Democrat* les détails suivants sur l'incursion de la police métropolitaine de la Nouvelle-Orléans contre les citoyens d'Amite City, paroisse Tangipahoa :

Dimanche soir, soixante-dix métropolitains armés de carabines, débarquèrent à Amite City ; ils furent, dit-on, conduits à la maison de cour par C. L. Bradley qui, en novembre, était candidat à la place de juge, et se prévant aujourd'hui de la commission de Kellogg, bien que son concurrent ait reçu 250 voix de plus que lui. Les policiers s'emparèrent des bureaux publics et de la maison de cour et les occupèrent toute la nuit. Lundi, ils se rangèrent autour des bâtisses où se tenaient Lanier, shérif, Bradley et le rév. Elias George ; ce dernier n'avait pas réussi à se faire élire recorder, ce qui ne l'empêche pas d'avoir dans sa poche, de même que Bradley, le document officiel de celui que certaines personnes appellent encore gouverneur. Bradley et George s'étaient résignés à la défaite ; MM. Addison et Cooper, que le peuple leur avait préférés, reçurent leurs commissions en décembre et entrèrent dans l'exercice de leurs fonctions.

En février, deux mois après cette prise de possession, George et Bradley obtinrent des certificats de Kellogg et réclamèrent les places ; ils ne s'adressèrent ni aux titulaires, ni aux tribunaux, mais allèrent s'établir à distance en se disant officiers. Les métropolitains avaient pour mission de les installer, et cette mission, ils la proclamaient hautement.

Lundi, à midi, ils se formèrent en ligne en face de l'édifice ; Bradley, suivi du shérif, entra dans la salle et annonça que la cour était en séance. Le juge Addison protesta, mais le commandant des policiers lui déclara qu'on emploierait la force s'il ne s'éclipsait pas ; le magistrat dut se retirer. M. Jas. F. Ard, député du shérif, et M. Wm. Duncan, avocat de district pro tem., furent invités à exercer leurs fonctions comme par le passé, mais ils s'y refusèrent. Les membres du barreau ne voulurent pas se présenter devant Bradley, les habitants dénoncèrent le nouvel outrage et les métropolitains eux-mêmes semblèrent honteux du rôle qu'on les obligeait à jouer.

La "cour" ne tarda pas à s'ajourner indéfiniment, puis George fut constitué recorder. La nuit venue, les policiers disparurent, et Bradley, sortant du lieu où il s'était caché, disparut avec eux.

Théâtre de l'Opéra.—Le spectacle de ce soir, au bénéfice de MM. Julien Deschamps et Scipion se compose de : *Les Cosaques*, grand drame militaire en sept tableaux, et un intermède musical, dans lequel M. Julien Deschamps fera la rentrée d'Anton Rubinstein, Mlle Hélène Le Roux chantera les couplets de *Galathée*, et Mlle Augustine Bondro l'*Eclat de rire*, d'Auber ; M. Joubert exécutera un solo de violon, et M. Daquin un solo de flûte ; Mlle Gillet dansera un pas de Tom Tom.—Le spectacle commencera par *Passé Minuit*.

Académie de Musique—La troupe burlesque de Pauline Markham, avec l'aide de la troupe de Cavanagh, continue à attirer la foule chaque soir à ce théâtre.

Le directeur de l'Académie de Musique, M. David Bidvell, s'évertue sans cesse de varier ses spectacles et de mériter la satisfaction du public ; aussi, son théâtre est le plus populaire de la Nouvelle-Orléans.

La troupe de Pauline Markham continuera la série de ses représentation jusqu'à lundi soir.

Balances Victor.—Nous appelons l'attention des lecteurs sur l'annonce publiée dans nos colonnes par M. J. R. Alcée Gauthreaux, agent de ces balances et dont le bureau est au No. 26 de la rue St. Charles.

Orleans Rail Road.—Grâce à l'énergie qu'ont déployée les officiers et la Direction du "Orleans Rail Road," la double voie de la rue Broad et de la Grande Route St-Jean est terminée. Par suite de cette amélioration, la ligne de cette Compagnie est la plus courte pour se rendre aux Fair Grounds et pour en revenir. Les chars transportent les passagers jusqu'à la porte centrale de la rue Sauvage, entre la 3ème et la 4ème bâtisse, et les ramènent du même point. Deux des lignes de la Compagnie partent de la Statue de Clay, rue du Canal, et l'autre du Marché Français. Cette dernière est la plus commode pour les familles du Second District.

Tapis, Nattes, Toiles cirées.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de Mr. A. Brousseau, qui offre en gros et en détail un des plus beaux assortiments de tapis, toiles cirées et nattes qu'on puisse voir à la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'un choix fort riche de stores, rideaux, brocatelles, etc., etc. Nous signalons plus particulièrement, eu égard à la saison où nous entrons, une collection de nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, d'une qualité tout à fait supérieure et à bon marché.

$37,585 de lots seront distribués par l'Association de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, le 30 avril courant. Le nombre des billets émis est limité. Pour les billets, s'adresser au bureau central, rue du Canal, No 107, magasins de Grover & Baker.

Un bon verdict.—Nous avons dit qu'un nègre avait traduit devant la Cour de Circuit des Etats-Unis à Mobile, son patron M. Wm. H. Gardner, sous prétexte que celui-ci l'avait renvoyé de son service pour des motifs politiques. Le juri a rendu un verdict en faveur de M. Gardner.

Cow Peas.—La maison J. C. Murphy & Co., 36 rue Poydras, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle a à vendre 400 boisseaux de pois de la Caroline du Sud, connus sous le nom de Cow Peas, et fort estimés par les planteurs qui veulent faire une culture réparatrice quand leurs champs sont épuisés.

$5,000 en or.—Bureau Central pour la vente des billets de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, 107 rue du Canal, magasins de Grover & Baker ; $37,585 de lots ; un lot de $5000 en or. Billets : 50 cents et donnant au porteur droit d'entrée à la Foire.

The New Orleans Herald.—Tel est le titre d'un nouveau journal, dont on trouvera le prospectus dans nos colonnes [illegible] Herald fera son apparition [illegible], et il sera publié tous les soirs pendant l'été et le dimanche matin. Le nouveau journal est publié par une Compagnie et la moitié des actions appartient aux employés du journal. Le programme que contient le prospectus peut se passer de commentaires et, s'il est fidèlement suivi, notre nouveau confrère sera un utile auxiliaire pour la presse réformiste de la Nouvelle-Orléans. Les bureaux du *Herald* sont établis rue Gravier, No 109.

☞ Le vrai mérite ne gagne pas tout d'un coup la faveur publique, il se fait apprécier à mesure qu'on apprend à le connaitre. C'est le cas pour les HOME STOMACH BITTERS, qui, offerts depuis peu à la consommation, commencent déjà à attirer sérieusement l'attention, et qui seront de plus en plus appréciés.

$5000 en or.—Cinquante cents peuvent gagner $5000 en or le 30 avril courant, au grand tirage de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane. Bureau central, pour la vente des billets, 107 rue du Canal aux magasins de Grover & Baker.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous n'avons jusqu'à présent que des rumeurs si contradictoires des affaires de la paroisse Livingston, que nous préférons nous abstenir de les publier, en attendant des nouvelles plus positives.

Le juge Wharthon Collens, de la Septième Cour de District, qui a été illégalement chassé de son siége par les sbires de Kellogg, lorsque la Législature des baïonnettes du Mechanic's Institute a formé la Cour dite Supérieure, présidée par M. Hawkins ; a présenté une pétition, hier, devant cette pseudo-cour, pour demander que Charles Clinton, l'auditeur d'Etat radical soit forcé de lui payer la somme de $2,500, qui lui est due comme juge de la Septième Cour de District.

Il est presque inutile de dire que M. Hawkins rejettera la demande du juge Collens.

Le même M. Hawkins, siégeant hier à sa pseudo-cour, a déclaré, dans une affaire relative à la solvabilité d'une caution, qu'un homme qui n'avait d'autre propriété que ses bras et ses mains, pouvait fournir un cautionnement de $950, parce qu'il vallait cette somme. M. Hawkins, qui écoute que son premier mouvement, n'a pas assez réfléchi aux conséquences de sa décision et n'a pas songé au dangereux précédent qu'il établissait.

Deux bons bras sont certainement très utiles à leur propriétaire ; mais quand l'individu qui a fourni un cautionnement et qui refuse de payer, ne possède pas autre chose, que peut-on saisir sur sa personne ?

La maison de M. Jean Marie Saux, consumée par l'incendie de dimanche, au coteau de la Métairie, et occupée par un café tenu par M. Pierre Dubuque, n'était pas assurée pour $5000, comme notre rapport l'a dit, mais pour $1000 seulement, dans la Compagnie Mutuelle de la Nouvelle-Orléans ; cette assurance était pour la maison et ses dépendances. Le mobilier du café appartenant à M. Dubuque était assuré pour mille piastres.

Une fanfare, composée de 22 jeunes gens amateurs, de la paroisse Ascension, est arrivée hier de Donaldsonville, et est allée donner une sérénade au gouverneur McEnery, à sa résidence.

Le gouverneur a paru sur son balcon et a remercié chaleureusement les citoyens d'Ascension de cette preuve d'estime et de sympathie.

Encore un acte de haute trahison que M. William Pitt Kellogg aura à signaler à son pseudo-avocat-général Field.

Les jeunes amateurs se sont rendus ensuite à la résidence du sénateur Jonas ; puis, en passant devant les bureaux de l'*Abeille*, ils se sont arrêtés pour nous donner une agréable sérénade, dont nous leur savons infiniment gré.

Le "Silver Bell Social Club", l'un des plus *fashionables* de notre ville, donnera samedi soir, le 3 mai, un grand bal à la salle de l'Exposition, pour célébrer son anniversaire.

Un grand nombre d'invitations ont été lancées et la foule des élégantes et des élégants figurera samedi à ce bal.

Nous avons eu l'avantage d'être compté parmi les élus, et nous prions les membres du "Silver Bell Social Club", de vouloir bien agréer nos remerciements.

Nous recevons aussi des billets d'invitation du "Young Men's Concordia Glee Club," pour un pique-nique qui sera donné dimanche, le 11 mai, au parc Oakland. Maintenant que l'été approche, ces parties de plaisir en plein air, sous les grands arbres verts dont le parc porte le nom, sont devenues tout à fait de saison.

Nous remercions spécialement le secrétaire de ce club d'avoir bien voulu penser à nous.

Nos deux clubs de canotage, le Club St-Jean et le Club Pélican, établis tous deux sur les bords du bayou St-Jean, vont enfin se mesurer et se disputer la victoire.

Nous voyons revenir avec le plus grand plaisir ces fêtes charmantes, qui avaient le don, l'été dernier, d'attirer au vieux bayou l'élite de la société louisianaise.

Nous en avons conservé, pour notre part, les meilleurs souvenirs, et nous félicitons les jeunes gens qui composent ces deux clubs de l'heureuse initiative qu'ils ont prise, en même temps que nous les remercions des invitations qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir.

Le grand jour est annoncé pour demain, jeudi, et les régates commenceront à quatre heures et demie de l'après-midi.

Si le temps est favorable et nous avons tout lieu de l'espérer, nous prédisons à l'avance que le Bayou St-Jean, à l'endroit où sont construits les deux pavillons de canotage, présentera le spectacle le plus animé que l'on puisse voir.

Les plus jolies femmes de la bonne ville du Croissant s'y donneront rendez-vous pour assister aux prouesses de galants canotiers, et elles étaleront à l'envie leurs plus fraîches toilettes de printemps.

Les vainqueurs des régates, quels qu'ils soient, seront suffisamment récompensés de leurs peines par les sourires qui leur seront prodigués et par les applaudissements dont leur victoire sera saluée.

Voici le programme de la journée que le secrétaire du Club St. Jean, M. T. Denègre, a bien voulu nous envoyer :

La première course sera de deux milles. Il y aura deux bateaux, dirigés chacun par un seul canotier : La "Gracieuse," portant l'étendard bleu, monté par M. L. W. Perkins, et un bateau rival portant l'étandard blanc, et monté par M. Robert L. Day.

La seconde course [illegible] deux milles, aura lieu dans des bateaux fournis par le club St. Jean, [illegible] mariés et les jeunes gens [illegible].

L'*Emma*, portant le pavillon bleu, sera montée par les hommes mariés dont les noms suivent :

1. [illegible] W. Perkins, 3. John Glynn Jr.,
2. [illegible], 4. Ch. de Fuentes,
Charles Vaultier, timonier.

L'*Abby*, portant le pavillon blanc, sera monté par les jeunes gens dont les noms suivent :

1. Henry Denègre, 3. G. R. Westfeldt,
2. F. N. Baker, 4. H. N. Brown,
H. Chaisson, timonier.

La troisième course se fera dans les bateaux appartenant au Club Pélican.

Le "Delphine," portant le pavillon bleu, sera montée par les hommes mariés suivants :

1. Arthur Blanc, 3. L. B. Lebreton,
2. Paul [illegible], 4. John E. Bailey,
George Paisley, timonier.

La "Corinne," portant le pavillon blanc, sera montée par les jeunes gens suivants :

1. A. Castarède, 3. John Kilshaw,
2. Robert Graille, 4. J. J. Birmingham,
E. B. Bush, timonier.

La quatrième course sera le grand événement de la journée. Le Club St-Jean et le Club Pélican se disputeront la victoire.

Le bateau du Club St-Jean, le "Abby", sera monté par les messieurs dont les noms suivent :

1—R. G. Musgrove, 3—C. E. Hall,
2—G. H. Dunbar, 4—T. B. Richardson
B. Bridges, timonier.

Le bateau du Club Pélican, "l'Amélia" sera montée par les messieurs dont les noms suivent :

1—F. Claiborne, 3—H. Keene,
2—J. H. Bayhi, 4—John Connelly,
A. Castarède, timonier.

Séance du Conseil de Ville.—Le Conseil municipal se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz.

Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

Le maire présente, au nom du comité spécial des administrateurs, un long rapport relatif à une pétition signée par plusieurs résidents de ce qui est appelé le quatrième district de desséchement.

Les pétitionnaires protestent contre la taxe qui leur a été imposée pour un desséchement qui n'a jamais été fait et qui d'ailleurs aurait été parfaitement inutile ; et ils demandent que cette taxe soit abolie.

Les administrateurs ont soumis la question à l'avocat de la ville, George W. Lacey, en lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour délivrer les citoyens du quatrième district de desséchement d'un fardeau trop lourd pour eux.

Celui-ci, après avoir pris l'affaire en considération, a déclaré que le Conseil ne pouvait abolir cette taxe, parce que l'ordonnance qui la décrétait ne pouvait être annulée.

Le maire dit donc dans son rapport, que tout en reconnaissant que les plaintes des pétitionnaires sont parfaitement bien fondées, il ne saurait leur venir en aide autrement qu'en leur permettant de payer cette taxe en dix versements et à différentes époques.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées.

Plusieurs pétitions sont référées alors au comité spécial des administrateurs, et après quelques débats insignifiants, le Conseil s'ajourne.

### L'EXPOSITION.

La journée d'hier a été remarquable par le grand nombre de dames et d'enfants qui ont visité la Foire. Depuis dix heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, les chars des deux compagnies de chemins de fer qui desservent cette partie de la ville ont été remplis de monde.

Aux Fair Grounds, les divers bâtiments, les cafés, les restaurants, les crémeries et la promenade, bordée de chênes verts, sous lesquels on a établi des jeux de toute sorte, n'avaient jamais eu plus de visiteurs.

A deux heures, les tribunes étaient déjà occupées presque exclusivement par des dames qui tenaient évidemment à être commodément placées pour les courses, qui n'ont commencé qu'à l'heure ordinaire.

L'agent de Babcock a renouvelé, sur une cabane en bois, construite à cet effet, l'expérience de vendredi dernier.

Un comité, composé de MM. E. Seaton, capitaine Pitfield et Jos. A. Shakespeare, avait été nommé pour faire un rapport sur les mérites de la machine. A trois heures 20 minutes, le feu a été mis à la barraque qui a été immédiatement envahie par les flammes. L'appareil commence à fonctionner et, au bout de quelques secondes, le feu est complètement éteint. Les personnes qui avaient assisté aux essais précédents de la pompe à incendie de Babcock, ont été frappées de ce brillant résultat.

A quatre heures et demie, la première course, d'un mille, a été gagnée par le cheval bai de M. Wm Pierce, contre Disappointment, à M. A. Bonnabel, en 1 minute et 51 secondes et demie.

La seconde, pour poneys, a donné le résultat suivant : Punch, à M. McCoo, premier ; Handsome Harry, appartenant à M. C. M. Royes, second, et Tom Thumb, troisième. Le temps, 2.17.

La dernière course était la plus intéressante. Matt Smith, appartenant à T. P. Roche, Lottie, à Bob Johnson et le cheval alezan de J. N. Shawhan y ont pris part. Les prix étaient $250 pour le premier, $50 pour le second et l'entrée gratuite pour le troisième. Voici l'ordre dans lequel ils sont arrivés :

1re manche—Matt Smith, premier, le cheval alezan, second et Lottie troisième ; 2me manche—Matt Smith, premier, Lottie, seconde et l'alezan troisième ; dernière manche—Matt Smith, premier, l'alezan, second, et Lottie troisième. Le temps est, 2.44 1\|2, 2.41 1\|2 et 2.37 1\|2.

Aujourd'hui est le dernier jour de la Foire. L'affluence de visiteurs sera considérable, car, à part l'attrait réel qu'offre l'Exposition elle-même, tout le monde voudra assister au tirage de la grande loterie, qui doit se faire à une heure, devant l'arène. Les autres amusements et les courses, qui auront lieu vers cinq heures, seront aussi très intéressants.

DÉPARTEMENTS.

La maison Kursheedt & Bienvenu, du No 114 rue du Camp, ont fait, dans le bâtiment en briques, une magnifique exposition de cheminées que les visiteurs de la Foire ont examinées avec le plus vif intérêt. Nous y remarquons : une cheminée en marbre blanc, style renaissance, une cheminée en bois, style Louis XV, et une cheminée en marbre mosaïque, faite par MM. Kursheedt & Bienvenu. Il y a aussi du marbre noir de Belgique, avec arabesques en or ; des manteaux de cheminées en ardoise et en fer qui imitent le marbre, et deux grilles, dont une en bronze avec des ornements en or et en nickel, et l'autre, qui sort des ateliers de cette maison, en marbre de St-Angé.

Ces cheminées et ces marbres ont reçu plusieurs récompenses, car nous y voyons bon nombre de rubans bleus coquettement attachés.

Les Balances de Victor ont été continuellement mises en réquisition, hier, par les charmantes visiteuses de l'Exposition, qui désiraient connaître leur poids. M. J. R. Alcée Gauthreaux et ses employés s'exécutaient, comme toujours, avec la meilleure grâce du monde.

M. F. Charleville, propriétaire du magnifique magasin de fusils de chasse et d'articles de toute sorte pour pêcheurs et pour chasseurs, situé au No 55 de la rue St. Charles, était aussi très occupé à montrer aux dames qui entouraient ses vitrines, les articles qu'il a exposés. M. Charleville a obtenu une récompense pour chacune des entrées qu'il a faites. Nous le félicitons de ce brillant résultat.

Nous avons remarqué, dans le département A, un magnifique chou exposé par M. [illegible], de la station Frenier, sur la ligne du chemin de fer de Jackson, et dont le poids est de 20 livres.

Les Bitters du Dr. Price sont aussi exposés dans ce département. Ces bitters sont fabriqués à la Nouvelle-Orléans et sont très-estimés dans le commerce. Nous les avons goûtés et les avons trouvés excellents. Nous pouvons donc les recommander d'une manière particulière aux établissements qui n'en seraient pas déjà pourvus. Le bureau du Dr. Price est rue Conti, No. 24.

La maison Louis Grunewald a reçu, hier, un grand nombre de récompenses dont on trouvera les détails plus loin. Son exposition comprend une des plus belles collections de musique que l'on puisse voir. Il y a plusieurs pianos, de la célèbre manufacture de Knabe, d'une grande beauté. Les visiteurs de la Foire ont tous consacré quelques minutes à l'examen de ces instruments sur lesquels M. Aug. Davis joue, d'une façon fort brillante, les morceaux les plus populaires.

Nous conseillons aux personnes qui iront à la Foire aujourd'hui, de visiter la partie du bâtiment principal, où se trouve l'emplacement occupé par les articles de M. Louis Grünewald, dont le magasin, en ville, est au No 129 de la rue du Canal.

Nous signalerons, également, aux visiteurs d'aujourd'hui, l'exposition de machines à coudre et d'ouvrages de couture et de broderie, de la Compagnie de Grover & Baker. Elle intéresse les dames à un haut degré, car ces ouvrages sont d'une perfection qu'elles seules peuvent apprécier. Cette exposition se trouve dans le bâtiment principal, à l'étage [illegible].

Les deux emplacements occupés, dans le même département, par les machines à coudre de Wilson, méritent aussi d'être attentivement examinés. L'assortiment des machines et la beauté des divers ouvrages qui s'y trouvent, prouvent en faveur de l'agent de cette compagnie, qui a obtenu plusieurs prix que nous avons publiés dans un numéro précédent.

LES RÉCOMPENSES.

Shakespeare, Smith & Co., de la Nouvelle-Orléans, diplôme pour le meilleur moulin à sucre à vapeur et diplôme pour le meilleur moulin à sucre, mû par les chevaux ; ces deux moulins ont été construits dans les ateliers de cette maison.

Jos. [illegible], de la Nouvelle-Orléans, prix recommandé pour le meilleur fourneau [illegible].

Louis Grünewald, diplôme pour le meilleur piano manufacturé aux Etats-Unis, médaille d'or pour la meilleure exposition de pianos, d'orgues et de mélodéons, et médaille d'argent pour la meilleure exposition d'instruments de musique, autres que pianos.

Philip Werlein, diplôme pour le meilleur piano manufacturé en Louisiane.

A. Donnan, médaille d'argent pour la meilleure exposition de parfumerie.

J. G. Bernard, médaille d'or pour la meilleur exposition d'ouvrages en cheveux, tels que perruques et toupets.

Mme G. Bernard, médaille d'argent, pour les meilleures crinolines manufacturées en Louisiane.

C. M. Deleon, médaille de bronze, pour la meilleure broderie (lettres et broderies de fantaisie).

Mme A. Bonnabel, [illegible] d'argent, à sucre, pour la meilleure courtepointe en soie.

M. St-Martin, [illegible] en argent, pour la meilleure courtepointe en calicot.

A. Simon, Nlle-Orléans, diplôme pour le meilleur poële de salon.

Kursheedt et Bienvenu, Nlle-Orléans, diplôme pour la meilleure grille, pour cheminée de salon, et diplôme pour la meilleure grille émaillée, pour cheminée de salon.

La Compagnie d'Huile Septoline, Nlle-Orléans, médaille d'or pour les meilleurs articles (façon Jéano), manufacturés en Louisiane.

La même Compagnie, médaille d'argent pour le meilleur assortiment de [illegible].

McIntyre et Applegate, médaille d'argent recommandée, pour la meilleure exposition de grilles [illegible].

*TEMPERATURE.*—29 avril 1873.
l'thermomètre de C. [illegible], opticien.

| | Fahrenheit. | Centigrades. |
|---|---|---|
| 6 A. M. | [illegible] | [illegible] |
| 12 M. | [illegible] | [illegible] |
| 3 P. M. | [illegible] | [illegible] |
| 6 P. M. | [illegible] | [illegible] |

### CHAMPAGNE ALLEMAND.

Des négociants de Reims ayant voulu tout récemment faire poursuivre devant les tribunaux de l'empire d'Allemagne des contrefacteurs de leur marque, les juridictions auxquelles ils se sont adressés déclinèrent le mandat donné dans ce but, en se fondant sur ce que les anciennes conventions conclues pour la garantie de la propriété des marques de fabrique, virtuellement abrogées par la guerre, n'avaient pas été rétablies depuis le traité de paix intervenu entre la France et l'Allemagne. Ne pouvant croire qu'il en fût ainsi, ces négociants ont cru devoir s'adresser à M. le ministre des affaires étrangères, dont la réponse est aussi satisfaisante que catégorique. Voici le texte de la lettre de M. de Rémusat :

Ministère des affaires étrangères.
Versailles, le 9 avril 1873.
MM. Heidsieck et Cie, négociants à Reims.

Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, le 18 du mois dernier, relativement à la protection des marques de fabrique en Allemagne.

Il résulterait des renseignements qui vous ont été fournis que les anciens traités conclus entre la France et les divers Etats allemands, ayant été annulés par la guerre, la propriété industrielle ne serait plus actuellement garantie, dans ces pays, par aucune stipulation internationale.

Ces informations, messieurs, sont inexactes. L'article 18 de la convention additionnelle, conclue à Francfort le 11 décembre 1871, dispose en effet que, "en dehors des arrangements internationaux, mentionnés dans le traité de paix du 10 mai 1871, les hautes parties contractantes sont convenues de remettre en vigueur les différents traités et conventions existant entre les Etats allemands et la France antérieurement à la guerre."

J'ajoute que MM. [illegible] et Cie, de Reims, ayant récemment intenté à des contrefacteurs allemands un procès devant le tribunal de première instance de Hambourg, ont obtenu en leur faveur un jugement qui a été confirmé par la cour d'appel.

Recevez, messieurs, les assurances de ma parfaite considération.

Signé : RÉMUSAT.

—On lit dans un journal belge :

"Un ordre émané de Berlin et signifié à ceux qu'il concerne, le 20 mars dernier, donne huit jours pour faire leurs malles et quitter l'Alsace-Lorraine aux dames du Sacré-Cœur, aux rédemptoristes, aux enfants de Saint-Liguori et aux prêtres du Précieux-Sang.

"Les dames du Sacré-Cœur ont un magnifique établissement à Kientzheim, près de Colmar. Les prêtres du Précieux-Sang forment une communauté aux Trois-Epis, et les rédemptoristes possèdent trois résidences, au Bischenberg, dans le Bas-Rhin, à Landser et à Mulhouse, dans le Haut-Rhin."

(Communiqué.)

### Faits et Calculs.

Suivant le recensement de 1860 et 1870, les races blanche et de couleur de la Louisiane étaient à ces deux périodes dans les proportions numériques suivantes :

1860—Population blanche de la Louisiane .......... 357,456
Population esclave .......... 331,726
Couleur libre .......... 18,647 [illegible]
Maj. blanche .......... [illegible]
1870—Pop. noire de la Louisiane .......... [illegible]
blanche .......... [illegible]
Majorité noire .......... [illegible]

Nonobstant l'effrayante destruction des blancs de cet État dans la dernière guerre, et l'émigration de beaucoup de familles blanches au Texas et dans d'autres Etats, l'augmentation de notre population blanche en 10 ans a été de 4,609.

La population noire, qui a été peu atteinte par la guerre, et qui a reçu une accession de plus de 25,000 nègres de champ, de femmes et d'enfants de la Virginie et d'autres Etats après 1865, n'a augmenté de 1860 à 1870 que de .......... [illegible]
Augmentation blanche .......... 4,609

Différence .......... [illegible]
Population en 1870 .......... [illegible]
Immigrants nègres depuis 1865, y compris les femmes et les enfants .......... 25,000
Population noire en 1870, sans les immigrants .......... 339,211
Sans les immigrants de couleur la population blanche et de couleur en 1870 eussent donné les chiffres suivants :
Blancs .......... 362,065
Noirs .......... 339,211
Majorité blanche .......... 22,854
Population de couleur de la Louisiane en 1860 .......... 350,373
Population de couleur sans les immigrants en 1870 .......... 339,211
Diminution de la population noire en 10 ans .......... 11,162
Accroissement de la population blanche, même temps .......... 4,609
Augmentation blanche et diminution noire .......... 15,771

Avec ces faits devant nous, il est certain que, les planteurs ayant cessé d'introduire des immigrants de couleur dans l'Etat, la diminution du nombre des nègres de champ sera rapide à l'avenir et que l'immigration est maintenant l'unique moyen qui reste pour rétablir l'ancienne prospérité. L'immigration, telle qu'elle est proposée par la Compagnie du Homestead et d'Immigration, produira l'harmonie entre les races aussi bien que la prospérité générale. La race de couleur est tout aussi intéressée que la race blanche à une grande immigration de population travaillante et productive ; et à la paix et à la prospérité qui suivront l'introduction d'une semblable population.

DANIEL DENNETT,
Agent d'Etat de la Compagnie du Homestead et d'Immigration.
Nlle-Orléans, La., 29 avril 1873.

☞ Pourquoi le SOZODONT est-il devenu un article de première importance pour les dents ! Simplement parce qu'il est impossible de l'employer, même pendant une semaine, sans s'apercevoir de son effet hygiénique sur les dents, les gencives et l'haleine.

Aux Consommateurs.—La popularité croissante de l'Yeast Powder de Dooley a engagé une certaine [illegible] à imiter [illegible] et substituer son nom à la place du sien. Cela tout en prouvant l'excellence de notre Yeast Powder n'en est pas moins destiné à tromper les consommateurs à qui cette maison cherche à vendre ses produits de qualité inférieure. Ayez donc soin de demander la véritable Yeast Powder de Dooley et n'acceptez pas d'autres.

[illegible] Dame Veuve E. A. CANON, née Marguerite Hyacinthe Ducros. Ses amis et ceux [illegible] sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures et demie. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No 113 rue Ste. Anne, entre [illegible] et Bourgogne. De la part des familles Canon, Wiltz, [illegible] et Ducros.

Décédé hier, à huit heures du soir, à l'âge de trente-six ans, DAVID LUBBERGER, natif de Mulhouse, France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de Jean Leisy, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Laharpe et Roman.

LICENCES et TAXES d'Etat et de Ville. Payez-les ou Faites-les Payer. — En venir s'adresser chez —
Mr BRETTE,
14.... Rue St-Charles.... 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR dans toutes les langues, JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, &c.
— S'adresser —
14.... Rue St.-Charles.... 14

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres, A. BROUSSEAU, Importateur, Offre, en Gros et en Détail : TAPIS—[illegible] TOILES CIRÉES [illegible] NATTES [illegible] STORES, [illegible] RIDEAUX [illegible] BROCATELLES, COTELINES, [illegible]
A. BROUSSEAU.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirées, ELKIN & Co. Au No 168 de la rue de Canal. Reçoivent [illegible] des NATTES de FANTAISIE à DESSINS, nouveaux genres — Aussi des NATTES BLANCHES à CARREAUX de qualité supérieure. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES sera offert à des prix réduits.

### *PROSPECTUS*
—DU—
### "NEW ORLEANS HERALD",
—Que doit publier la—
HERALD PRINTING COMPANY,
Bureau, No. 109, rue Gravier.

Ce journal, qui devra sa naissance aux efforts d'ouvriers privés de la position qu'ils occupaient depuis nombre d'années, [illegible]

Le HERALD sera feuille du soir pendant l'été et aura une édition le dimanche matin, régulièrement. Le premier numéro paraîtra le 4 mai.

[illegible]

Exposition 1873. L[illegible] ADOLPHE LEMANN.

Société de Bienfaisance des Bouchers.—[illegible] JEUDI [illegible] Par ordre du Président, D. POCHELU, Secrétaire.

VICTOR SCALES.
Balances de Toutes Descriptions.
GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS.
Viennent d'obtenir les plus hauts prix à la Foire d'Etat.
J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud,
Bureau, 26 rue St. Charles. — Dépôt, 168 et 166 rue Gravier, Nlle-Orléans, La.

Demande de Femme de Chambre.
UNE FILLE COMPÉTENTE, ACTIVE ET HONNÊTE, qui désirerait occuper une chambre dans la maison et se vouer à ses devoirs, trouvera une place en s'adressant au No. 17, rue de Chartres.

ASILE Ste-MARIE 3me DISTRICT. Grande et Joyeuse Fête de Famille.
JEUDI, 1er mai, à cinq heures de l'après-midi, [illegible] Monseigneur l'Archevêque Perché, [illegible]

Le tirage de la Grande Loterie de la Foire
AURA lieu, aux Fair Grounds, devant l'arène, mercredi, 30 avril, dernier jour de la Foire, à 1 heure de l'après-midi. [illegible]
LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Le Président et les Directeurs de l'Association Industrielle et Agricole de la Louisiane, invitent les enfants des divers Asiles d'orphelins de la ville, à visiter gratis, [illegible]
LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Cow Peas. Cow Peas.
400 boisseaux CAROLINA CLAY et CLAY MIXED. A vendre par J. C. MURPHY & CO., Au No 36 de la rue Poydras.

Grenadines soie noire et laine [illegible] qu'ils viennent de recevoir du Havre par le steamer Strasbourg.
— Et se compose de —
GRENADINES noires unies,
GRENADINES à raies noires,
GRENADINES O. K. à raies de satin.
— Egalement —
Sur un lot de grands EVENTAILS [illegible]
188 .... RUE DU CANAL .... 188

Workingmen's Accommodation and Savings Bank.
(Banque d'Epargnes des Ouvriers.)
DÉPARTEMENT DES ÉPARGNES.
Intérêt sur les dépôts à raison de SIX POUR CENT L'AN, à partir du 1er de chaque mois calculé tous les six mois (le 1er janvier et le 1er juillet) [illegible]
CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt aux taux suivant :
Six pour cent l'an jusqu'à six mois ;
Sept pour cent l'an pour six mois et jusqu'à douze mois ;
Huit pour cent l'an pour douze mois et plus longtemps.
Heures de bureaux—De 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et, le SAMEDI et le LUNDI, de 6 à 8 heures soir.
Bureaux, No 9 de la rue du Camp.

Taxes de Ville de 1873.
DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 28 avril 1873.
Un escompte de trois pour cent sur la partie payable en comptant sera accordé à tous les contribuables [illegible]
LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

Instruments de Musique.
ACCORDEONS, concertinas, harmonicas, violons, violoncelles, guitares, banjos, flûtes, clarinettes, flageolets, fifres, instruments en cuivre et en argent allemand, tambours, tambourines, garnitures, cordes, etc.
Importation directe, vente en gros et en détail, par
LOUIS GRUNEWALD,
129 .... Rue du Canal .... 129

GOUTTE ET RHUMATISMES!
GUÉRISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE
BAINS DE VAPEUR,
pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.
E. SANTEN, 128 rue Dauphine.

TOUX. RHUMES. ASTHME.
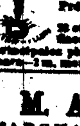
Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets [illegible]
Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, [illegible] Champs-Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

M. A. CAPITON.
MARCHAND-TAILLEUR,
No. 2 .... Rue Carondelet .... No. 2
Près Canal.
A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il vient de recevoir de France et d'Angleterre, par le Memphis, un assortiment complet de marchandises pour le printemps et l'été, telles que : Draps de Sedan et de la haute nouveauté pour Habits et Pantalons légers, dessins de la dernière mode.
Les ordres seront promptement exécutés, et les prix seront les plus bas de la ville pour le même genre de travail. Coupe élégante à la dernière mode, représentant le goût et la perfection de la toilette.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabrique à Amite, Louisiane.
NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, [illegible]
[illegible] ERNEST & CO., agents généraux, No 168, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

Une offre très avantageuse.
LOUIS GRUNEWALD,
129 .... RUE DU CANAL .... 129
OFFRE 100 pianos et orgues des premières fabriques, à un bon marché extraordinaire. [illegible]

Perdu.
IL a été perdu un bond de $1,000, du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company, portant le numéro 116. [illegible] Une récompense raisonnable sera payée à quiconque le rapportera aux bureaux de Messrs. [illegible], aux Abattoirs.
ANDRÉ FRY.

TABAC PERIQUE.
AGENCE du célèbre Tabac Perique de la Grande Pointe, paroisse St-Jacques, Louisiane. [illegible]
No 19 de la rue Conti.

LA MATERNELLE.
Au No 42 de la rue Carondelet.
BUREAUX DE LA "MATERNELLE".
Nlle-Orléans, 12 Avril 1873.
A Sa Grace le Très Rév. N. J. Perché, Archevêque de la Nlle-Orléans.
[illegible]
J. M. MILLER, Président.
[illegible]
N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Société de dotation et de providence des enfants.
42 .... RUE CARONDELET .... 42
[illegible]
Le Très Rév. N. J. PERCHÉ [illegible]
J. M. MILLER, Président.
[illegible] LUTTON?, secrétaire,
[illegible], Trésorier.

NORMAN & REISS
[illegible] Vieille-Levée .... 86

GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS [illegible]
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
[illegible] GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre [illegible]
TORPEDOS ET PETITS CRACKERS.

Coupons de Loterie.
LES porteurs de billets d'entrée à la Foire de l'Etat de la Louisiane [illegible]
LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

EXPOSITION 1873
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Fabrique de postiche en cheveux pour Dames et Messieurs [illegible]
M. QUENTIN,
[illegible] RUE DU CAMP [illegible]
entre les rues [illegible] et St-Andrew.

London and Lancashire Fire Insurance Company.
CAPITAL .......... $[illegible] en or.
ELLE émet des polices payables en or. [illegible]
—Directeurs à la Nlle-Orléans—
MM. J. F. Schroder, S. Hayward, C. H. [illegible]
E. B. MUSGROVE, agent général,
M. J. [illegible], secrétaire.

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE.
ECHELLES avec l'Appareil à incendie et la Pompe de Babcock. [illegible]
A. M. GRANGER, Agent-Général, Au No. 10 de la rue du Canal et dans la [illegible] de l'Exposition.

Aux Mères de Famille.
MICHON & SCHWEITZER,
No. 166, Rue Royale.
Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour
PREMIÈRES COMMUNIONS,
—Savoir—
CIERGES [illegible]
CHAPELETS blancs, en argent, [illegible]
PAROISSIENS, [illegible]
NŒUDS pour Cierges et bras,
Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres,
GANTS blancs de toute espèce, VOILES blancs,
CRAVATES blanches de toute qualité.
—Aussi—
[illegible]
IMAGES
MÉDAILLES DE NOTRE-DAME DE LOURDES.
[illegible]

MODES
—ET—
NOUVEAUTÉS.
LA MAISON [illegible] superbe choix de CHAPEAUX [illegible] FLEURS, RUBANS, COURONNES [illegible] TULLES, BLONDES, SOIERIES, DENTELLES, [illegible] TARLATANE, BRODERIES, GANTS, MITAINES, OMBRELLES, GARNITURES, FRANGES, ROBES de baptême, VOILES [illegible]
AU No 37 RUE ROYALE.

LE Dr. A. GAUTHIER,
Ex-Chirurgien-Major de l'Armée Française, [illegible] pour les Maladies Chroniques.
A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet rue du Canal 112, encoignure St-Charles. Consultations en Anglais, Italien et Espagnol, de 10 heures A. M. à 3 et de 7 à 9 du soir, le dimanche excepté.

Les dents ! Les dents ! !
GRANDE REDUCTION DE PRIX ! !
$30 .... Pour un Ratelier en or et en platine .... $30
(Prix ordinaire, $[illegible].)
$15 .... [illegible] .... $15
(Prix ordinaire, $[illegible].)
$[illegible] .... Pour une dent orifiée .... $[illegible]
(Prix ordinaire, $[illegible].)
$1 .... Pour [illegible] $1
LE Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste, No. 171 de la rue St. Joseph, entre les rues Camp et St. Charles, [illegible]
☞ Consultations gratis.

H. DUDLEY COLEMAN,
Fabricant des
Moulins à Riz et à Blé, dits "Mohl of the South," de Coleman.
—Egalement—
Presses à coton, tournantes, de
SIMMONS.
Agent pour la vente des machines à vapeur et [illegible] "C. T. K." [illegible] de Wood & Mann.
Machines Portatives
de la force de 4 à 20 chevaux.
Il sollicite des commandes de Planteurs de Moulins à égrener le coton, de toutes les fabriques, et de commandes de
Faucheuses de Deering.
No 9 DE LA RUE DE L'UNION, Nlle-Orléans, La.

La Machine Favorite du Peuple.
La Machine à Coudre de Grover & Baker,
A remporté plus de prix et [illegible] qu'aucune des machines qui aient jamais été employées au Sud.
Adressez-vous à l'emplacement, aux Fair Grounds, ou aux bureaux et salles de vente,
No. 107 de la rue du Canal.
J. H. GARDNER, Agent général au Sud.

Hôtel Shady Groove,
A BILOXI, Mississippi.
M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison d'été, l'Hôtel connu sous le nom de SHADY GROOVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain. [illegible]

Eaux Minérales
A CINQ CENTS LE VERRE :
Vichy, Seltz,
Kissengen, Blue Lick,
Kissengen amer, Baden.
—EGALEMENT—
Importées en bouteilles :
Vichy, [illegible]
—Chez—
ALEIX & GAUBET.
Pharmaciens et Chimistes,
Rue Bourbon, [illegible]

On demande,
DANS un pensionnat, sur les bords du lac, une [illegible]

NORMAN & REISS
Nos 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.
[illegible] et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE :
[illegible] DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible] DE CAFÉ, &c.
Sirops de Fruits
FRAISES
FRAMBOISES
MURE,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CREME,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRE.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 AVRIL, CLASSE No 101.
20 5 36 30 11 26 41 3 [illegible] 65 57 53 13 [illegible]
[illegible]

Un Grand Pique-Nique.
UN GRAND PIQUE-NIQUE sera donné par l'Association de Bienfaisance Portugaise [illegible], aux Fair Grounds, dimanche le 11 mai 1873. [illegible]
[illegible] BRAY, Président du Comité d'Arrangements.

Fruits passés à l'Etuve, d'Alden.
LES [illegible]
20 barils (de 160 livres) Pommes.
40 caisses (de 6 livres) Pommes.
[illegible]
J. L. DUNNICA & CO.,
Au No 6 de la rue Tchoupitoulas
Agents de la fabrique d'Alden, Ill.

CASSIDY & MILLER,
Voiliers, Agents du Fabricants de Duck [illegible]
MARCHANDS DE
Cordages Manille et Goudronnés. [illegible]
No 107 de la rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER,
LA MAISON No [illegible], rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. [illegible] S'adresser rue de l'Esplanade, No 24, ou au bureau de l'Abeille.

A Vendre ou à Louer,
Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville, face au Lac Pontchartrain ; ensemble, avec les dépendances, consistant en cuisine, écurie, cabane à bains, etc. La maison est bien meublée et en parfait état. Pour les conditions, s'adresser à Mme Vve H. Michel, No 185, rue St-Claude, ou à A. E. Bienvenu, No 21, rue Royale.

A vendre,
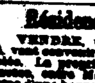
Une résidence de campagne située sur les bords du Lac, mi-chemin de la Passe-Christian à Mississippi City, mesurant 25 arpents de profondeur sur un arpent de face ; sur la dite terre se trouve une maison contenant 4 appartements, galerie, cuisine etc., et propice pour une famille ; des pins et des chênes bordent la propriété.
On se rend de la ville à l'endroit désigné en 3 heures par le N. O. M. & Chattanooga R. R.
Pour plus amples informations, s'adresser à
E. BOASSO,
Encoignure Congress et Marais.

Résidence d'été à vendre.
A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre [illegible]. La propriété située sur la rivière Tchefuncta, entre Madisonville et Covington, et à moins d'une heure de Mandeville par la platière, comprend une jolie maison de résidence, style chalet, toute meublée, avec nombreuses dépendances, écurie et remise, cuisine, maisons de domestiques et de gardiens, maison de bain, wharf, [illegible], voiture, jardin planté de fleurs et d'arbustes, deux vergers plantés d'arbres fruitiers. La terre comprend [illegible] arpents, dont la plus grande partie en bois de diverses essences. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Maisons et Magasin à louer.
A LOUER.—La moitié de la maison No [illegible] du Chemin du Bayou, près Villeré ; la moitié de la maison [illegible] No [illegible], Hôpital, près Derbigny ; la maison No 318, Hôpital, près [illegible] ; la moitié de la maison No 341, Derbigny, près Ursulines ; la moitié d'une maison rue Derbigny, près Laharpe ; le magasin No 57 de la rue [illegible], près Poydras. S'adresser, de 10 heures à midi, à
MANUEL ELLIOT,
No 79 de la rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.

Bonne occasion.
A vendre pour cause de départ, une GROCERIE [illegible]

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," situé au No 14, de la rue St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Vendre Pour Cause de Départ.
Une superbe [illegible]

La maison No 100 de la rue Conti, à Louer.
[illegible]

A Louer,
[illegible]